



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de la Fondation abritée des Bernardins, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée des Bernardins au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON				15 272
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 620	12 620		505
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	12 620	12 620		505
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				1 854 822
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	420 540	289	420 252	427 342
Participations	40 000		40 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	380 540	289	380 252	424 551
Obligations	28 760		28 760	253 731
Actions	282 024	289	281 735	111 943
Autres (OPCVM, etc)	69 757		69 757	58 877
Obligations, intérêts courus à recevoir				2 791
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	433 160	12 908	420 252	2 282 669
CREANCES	1 419 469	1 286 667	132 803	3 521 481
Créances clients, usagers et comptes rattachés	124 466		124 466	78 229
Créances reçues par legs ou donations	1 286 667	1 286 667		3 320 776
Autres créances	2 337		2 337	117 812
Charges constatées d'avance	6 000		6 000	4 664
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 919 443	124 387	4 795 056	3 654 315
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations	98 362	10 312	88 050	98 362
Actions	642 840	114 075	528 765	472 477
Autres (OPCVM, etc)	4 178 241		4 178 241	3 083 476
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	5 381 322		5 381 322	2 564 412
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 720 234	1 411 054	10 309 180	9 740 208
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	12 153 395	1 423 962	10 729 432	12 038 149

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		3 392
Fonds propres	319 348	319 348
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	19 348	19 348
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	19 348	19 348
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	503 592	494 146
Excédent ou déficit de l'exercice	3 972 266	9 446
SITUATION NETTE (Sous-Total)	4 795 206	822 940
Fonds propres consommables	180 652	180 652
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	4 975 858	1 003 592
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		2 999 598
Fonds dédiés	5 651 960	5 624 129
TOTAL II	5 651 960	8 623 727
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		56 942
TOTAL III		56 942
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	20 913	64 840
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 365	105 327
Dettes des legs ou donations		2 111 000
Dettes fiscales et sociales		61 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 336	7 804
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	101 614	2 350 496
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 729 432	12 038 149

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	8 038 636	5 231 376
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	8 038 636	5 231 376
<i>Dons manuels</i>	2 022 289	2 331 091
<i>Mécénats</i>	448 313	617 069
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	5 568 034	2 271 741
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		11 476
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	56 942	2 235
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	6 018	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 101 596	5 233 611
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	628 813	520 415
Aides financières (projets engagés)	3 531 465	4 537 797
Impôts, taxes et versements assimilés	2 599	10 320
Salaires	244	141 620
Cotisations sociales	822	42 281
Charges communes aux fondations abritées	137 868	100 961
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	505	2 265
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	27 831	90 069
Autres charges	137 344	6 528
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 467 490	5 452 255
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 634 106	(218 643)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	182 864	118 079
Autres intérêts et produits assimilés	99 848	105 741
Reprises sur dépréciations et provisions	82 230	20 355
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	32 462	8 949
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	397 404	253 124
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 334	24 065
Intérêts et charges assimilées	38 728	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie	3 182	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	59 244	24 065
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	338 160	229 059
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 972 266	10 416

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 290
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		6 290
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 259
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		7 259
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(970)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 499 000	5 493 025
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 526 733	5 483 579
EXCEDENT OU DEFICIT	3 972 266	9 446

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	4 438	16 438
Bénévolat	116 507	95 115
TOTAL RESSOURCES	120 945	111 553
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	4 438	16 250
Prestations en nature		188
Personnel bénévole	116 507	95 115
TOTAL EMPLOIS	120 945	111 553

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 442 058	8 442 058	5 485 399	5 485 399
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	8 038 636	8 038 636	5 219 900	5 219 900
- Dons manuels	2 022 289	2 022 289	2 331 091	2 331 091
- Legs, donations et assurance-vie	5 568 034	5 568 034	2 271 741	2 271 741
- Mécénat	448 313	448 313	617 069	617 069
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	403 422	403 422	265 498	265 498
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	56 942	56 942	2 235	2 235
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	8 499 000	8 499 000	5 487 634	5 487 634
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 531 465	3 531 465	4 537 797	4 537 797
1.1 Réalisées en France	3 531 465	3 531 465	4 537 797	4 537 797
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 531 465	3 531 465	4 537 797	4 537 797
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	680 561	680 561	588 718	588 718
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	680 561	680 561	588 718	588 718
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	286 877	286 877	261 604	261 604
3.1 Frais de gestion	137 868	137 868	100 961	100 961
3.2 Frais de gestion immobilière	89 765	89 765	133 885	133 885
3.3 Charges financières	59 244	59 244	26 758	26 758
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	27 831	27 831	90 069	90 069
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	4 526 733	4 526 733	5 478 188	5 478 188
EXCEDENT OU DEFICIT	3 972 266	3 972 266	9 446	9 446

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	120 945	120 945	111 553	111 553
Bénévolat	116 507	116 507	95 115	95 115
Prestations en nature	4 438	4 438	16 438	16 438
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	120 945	120 945	111 553	111 553
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	4 438	4 438		
Réalisées en France	4 438	4 438		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	94 976	94 976	87 730	87 730
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	21 532	21 532	23 823	23 823
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	120 945	120 945	111 553	111 553

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RESSOURCES		TOTAL	
1 - MISSIONS SOCIALES Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France - Accompagnement des projets Réalisées à l'étranger - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes	1 - Ressources liées à la générosité du public	8 436 040	5 485 398				
	Cotisations sans contreparties	2 022 289	2 331 091				
	Dons manuels	5 568 034	2 271 741				
	Legs, donations et assurances-vie	448 313	617 069				
	Mécénats	397 404	265 498				
Autres ressources liées à la générosité du public							
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS - Frais d'appel à la générosité du public - Frais de recherche d'autres ressources	1 - Ressources liées à la générosité du public	8 436 040	5 485 398				
	Cotisations sans contreparties	2 022 289	2 331 091				
	Dons manuels	5 568 034	2 271 741				
	Legs, donations et assurances-vie	448 313	617 069				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - Frais de gestion - Frais de gestion immobilière - Charges financières	2 - Reprises des provisions et dépréciations	56 942	2 235				
	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs						
	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice						
	TOTAL DES RESSOURCES	8 436 040	5 485 398				
4 - Dotations aux provisions et dépréciations							
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	2 - Reprises des provisions et dépréciations	56 942	2 235				
	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs						
	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice						
TOTAL		8 499 000	5 487 634	TOTAL		8 492 982	5 487 634
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DÉBUT EXERCICE (hors fonds dédiés)		503 592	494 146				
(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		3 972 266	9 446				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice							
RESSOURCES APPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)		4 475 859	503 592				

FONDATION DES BERNARDINS

Contributions volontaires en nature		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES Réalisées en France Réalisées à l'étranger		4 438		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		120 945	111 553
		4 438		Bénévolat		116 507	95 115
				Prestations en nature		4 438	16 438
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		94 976	87 730				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		21 532	23 823				
TOTAL		120 945	111 553	TOTAL		120 945	111 553

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	5 624 129	5 534 059	
(-) utilisation			90 069
(+) report	27 831		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	5 651 960	5 624 129	

FONDATION DES BERNARDINS

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	8 709 523	7 149 450
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 638 365	4 150
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	515 988	3 204 461
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 555 572	1 927 850
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		66 667
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 999 598	1 946 322
Charges	3 141 489	4 877 709
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 141 489	2 000 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		2 877 709
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE	5 568 034	2 271 741



2025

ANNEXE
FONDATION DES BERNARDINS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

ANNEXES

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03	5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	7
2.2.3 Traitement des legs et donations	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	9
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	9
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	9
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1 NOTES SUR L'ACTIF	10
3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles	10
3.1.2 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.....	11
3.1.3 Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés.....	12
3.1.4 Disponibilités	12
3.1.5 Créances	12
3.1.6 Créances clients et comptes rattachés	12
3.1.7 Charges constatées d'avance	13
3.2 NOTES SUR LE PASSIF	13
3.2.1 Fonds associatifs	13
3.2.2 Congés payés et Compte Épargne temps	13
3.2.3 Indemnités pour départ à la retraite	13
3.2.4 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....	13
3.2.5 Fonds reportés liés aux legs ou donation	14
3.2.6 Provisions pour charges.....	15
3.2.7 Dépréciation sur legs des biens reçus.....	15
3.2.8 États des échéances des dettes	15
3.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	15
3.2.10 Charges à payer	16
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE-VIE	16
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	17
4.3 PROJETS SOUTENUS	17
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	17
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	17

5.1.1	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....</i>	17
5.1.2	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	18
5.1.3	<i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3)</i>	18
5.1.4	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs</i>	18
5.1.5	<i>Contributions volontaires en nature (CER)</i>	18
5.1.6	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)</i>	18
5.2	EMPLOIS.....	18
5.2.1	<i>Contenu des missions sociales.....</i>	18
5.2.2	<i>Frais de recherche de fonds.....</i>	18
5.2.3	<i>Contenu des frais de fonctionnement.....</i>	18
5.2.4	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice.....</i>	19
6.	AUTRES INFORMATIONS	19
6.1	LOCAUX	19
6.2	EFFECTIFS.....	19
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	19
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	20
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN	21
6.5.1	<i>Engagements donnés</i>	21
6.5.2	<i>Engagements reçus</i>	21

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La Fondation des Bernardins a pour objet de soutenir :

- La rénovation et l'entretien du bâtiment dit Collège des Bernardins, monument historique, ses équipements ;
- Ainsi que son fonctionnement dans les différentes activités de recherche et de documentation sur des sujets de société, d'expositions artistiques (expositions d'arts, musique, cinéma etc.), de colloques, de communication et de formation, et dans tous les autres investissements et activités d'intérêt général à caractère non lucratif contribuant à la mission et au rayonnement en France et à l'étranger du Collège des Bernardins.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

L'année 2025 a été marquée par un accroissement significatif des ressources, de 5,5 m€ en 2024 à 8,4 m€ en 2025. L'accroissement résulte des legs et assurances-vie qui atteignent 5,57 m€ (versus 2,27 M€) et représentent les deux tiers de la générosité 2025.

Bruno Angles a été nommé Président de la Fondation des Bernardins à compter de septembre 2025.

Le ratio de la collecte s'établit à 8 % avec 681 k€ de charges d'appel à la générosité. La Fondation a apporté son soutien aux activités du Collège des Bernardins pour un montant total de 3 531 k€, tant pour les activités culturelles (2 640 k€), que la diffusion des cours publics de l'Ecole Cathédrale (300 k€) ou le déploiement de Prixm-Bernardins (591 K€).

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation des Bernardins sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation des Bernardins est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation des Bernardins correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance, et autres divers

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de

testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation des Bernardins comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupait l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui avaient décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consistait à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. Cette mutualisation a été clôturée en 2025 et ses différents actifs ont été soit vendus soit repris par les fondations abritées à la valeur marché. Chaque fondation a repris en direct la gestion de sa dotation pérenne et chacune a signé un mandat, avec un profil de gestion dynamique, avec Rothschild Martin Maurel.

2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation des Bernardins sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit

comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.5). Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté

au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public

à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. À contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	AU 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	AU 31/12/2025
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 620			12 620
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 141 489		3 141 489	
TOTAL	3 154 109		3 141 489	12 620

Tableau des amortissements

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	AU 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	AU 31/12/2025
Matériel de bureau informatique, mobilier	12 115	505		12 620
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 286 667		1 286 667	
TOTAL	1 298 782	505	1 286 667	12 620

Une provision pour dépréciation de 1 286 k€ avait été enregistrée en 2020 sur un bien reçu par legs destiné à être cédé. Ce bien ayant été vendu en 2024, cette provision toujours d'actualité a été transférée en « Provision sur créances reçus par legs ».

3.1.2 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Immobilisations financières

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute Au 31/12/2025	Provision et Amortissement	Valeur Nette au 31/12/2025
Participations		40 000		40 000		40 000
Obligations	284 344	28 760	284 344	28 760		28 760
Actions	124 440	390 562	232 979	282 024	- 289	281 735
Autres (OPCVM, etc.)	63 027	130 007	123 277	69 756		69 757
Obligations, intérêts courus à recevoir	2 791		2791	0		0
	474 062	589 329	643 390	420 540	-289	420 251

La Fondation des Bernardins détient une participation dans le GIE Bernardins Support à hauteur de 40 k€ depuis 2025. Le GIE est un groupement ayant pour objet la mise à disposition des services communs et plus particulièrement des prestations, moyens matériels et humains dans le domaine des services supports (les services d'administration, ressources humaines, ...) du Collège des Bernardins.

En 2025, la dotation mutualisée qui regroupait la Fondation Notre Dame Abritante, la Fondation KTO, la Fondation des Bernardins et le Programme Entraide a été clôturée et ses différents actifs ont été soit vendus, soit repris par la FND abritante et le Programme Entraide à la valeur de marché. A la suite de ces différentes opérations, le résultat de la dotation mutualisée s'est traduit par un bénéfice de 132 k€ pour la Fondation des Bernardins sur l'exercice 2025. Après la clôture de la mutualisation, chaque fondation dispose désormais d'une gestion personnalisée sous mandat, avec un profil de gestion dynamique.

Valeurs mobilières de placements

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute Au 31/12/2025	Amortis. Et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations	98 362	0	0	98 362	-10 312	88 050
Actions	625 092	42 064	24 316	642 840	-114 075	528 765
Autres (OPCVM, etc.)	3 083 476	1 333 589	238 825	4 178 241		4 178 241
TOTAL	3 806 930	1 375 653	263 140	4 919 443	-124 387	4 795 056

La trésorerie de la Fondation des Bernardins provient essentiellement des libéralités. Depuis 2019 et l'encaissement de legs importants en 2019 puis 2024 et 2025, une partie des montants a été investie afin de permettre de financer à moyen terme des projets d'investissement du collège des Bernardins (notamment la partie digitale). Ces placements s'ajoutent à des titres reçus en dons et conservés par la Fondation.

3.1.3 Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

L'ensemble des legs et donations qui constituait des biens immobilisés ont été réalisés en 2025.

3.1.4 Disponibilités

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	5 381 322	2 564 412

La trésorerie de la Fondation des Bernardins destinée à financer les projets du Collège des Bernardins qui représente plus de 5 381 K€ (hors Intérêts courus non échus) est placée principalement sur des comptes sur livret ou comptes à terme. Cette trésorerie couvre 18 mois des besoins en financement du fonctionnement du Collège des Bernardins, hors besoins en investissement.

3.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances immédiatement à recevoir proviennent des dons de fin d'année non encore encaissés au 31/12/2025 mais qui le seront en janvier 2026.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	124 466	124 466	
Personnel et comptes rattachés			
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers	2 337	2 337	
Charges constatées d'avance	6 000	6 000	
TOTAL	132 803	132 803	

3.1.6 Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	124 466		124 466	78 229
Créances reçues des legs et donations	1 286 667	1 286 667	0	3 320 776
Autres créances	2 337		2 337	117 812
TOTAL	1 413 469	1 286 667	126 803	3 516 817

La dotation aux provisions sur les créances reçues par legs constatée en 2026 a fait l'objet d'un transfert à partir de la provision d'un bien reçus en legs (cf. paragraphe 3.1.1)

3.1.7 Charges constatées d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	6 000	4 664

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

	2025			2024
Chiffres exprimés en euros	Valeur Nette après affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Dotation initiale	300 000		300 000	300 000
Dotations complémentaires	19 348		19 348	19 348
Dotations consomptibles	180 652		180 652	180 652
Total fonds associatif	500 000		500 000	500 000

Il n'y a pas eu de renforcement de la dotation en 2025.

3.2.2 Congés payés et Compte Épargne temps

Depuis fin 2024, le traitement des salaires de la Fondation des Bernardins est géré par le GIE Bernardins Support. Aussi, depuis le 1^{er} décembre 2024, il n'y a plus de salariés au sein de la Fondation mais des mises à disposition de personnel.

Les provisions pour congés payés et CET n'ont donc plus lieu d'exister dans les comptes de la Fondation.

3.2.3 Indemnités pour départ à la retraite

Depuis la mise en place du GIE Bernardins Support, l'indemnité pour départ à la retraite n'est plus portée dans les comptes de la Fondation Abrisante.

3.2.4 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation Abrisante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes

plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation des Bernardins dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	503 592
Résultat 2025	3 972 266
Report à nouveau au 31/12/2025	4 475 858

Fonds dédiés spécifiques :

Le fonds des Bâisseurs est destiné à financer la pérennité du bâtiment du Collège des Bernardins. Durant l'exercice 2025, il n'a pas connu de variation. Un fonds dédié spécifique a été créé en 2019 afin de suivre l'affectation des fonds d'un legs exceptionnel, le legs S il n'a pas connu de variation en 2025.

Le fonds Prixm-Bernardins, crée en 2021, est dédié au financement notamment de la newsletter PRIXM hebdomadaire. Il a obtenu 259 K€ de ressources au titre 2025 et a versé 231 k€ de soutiens. Le fonds dédié n'est plus que de 85 k€ au 31 décembre 2025 correspondant à la collecte du mois de décembre.

Variation des fonds dédiés 2025						
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		Produits	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont Fonds sans mvt au cours des 2 derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public						
Fonds des Bâisseurs	696 708				696 708	
Fonds projet Prixm	57 209	231 465		259 296	85 040	
Fonds du legs S.	4 870 212				4 870 212	
TOTAL	5 624 129	231 465		259 296	5 651 960	

3.2.5 Fonds reportés liés aux legs ou donation

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Au 31/12/2025
Provision de variation des fonds reportés	2 999 598		2 999 598	0
TOTAL (En €)	2 999 598		2 999 598	0

3.2.6 Provisions pour charges

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provision pour charges sur legs	56 942		56 942	0
TOTAL	56 942		56 942	0

La donation d'un bien immobilier en nue-propriété ayant été réalisée, il n'y a désormais plus lieu de maintenir une provision pour charges au titre de cette opération. Une reprise a donc été opérée dans son intégralité lors de la réalisation.

3.2.7 Dépréciation sur legs des biens reçus

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Dépréciation sur biens reçus	1 286 667		1 286 667	1 286 667
TOTAL	1 286 667		1 286 667	1 286 667

Cette dépréciation a été transférée en dotation aux provisions pour créances reçues par legs et donations. (Cf. paragraphe 3.1.1)

3.2.8 États des échéances des dettes

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut Au 31/12/2025	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	72 365	72 365		
Dettes fiscale et sociales				
Dettes financières diverses	20 913	20 913		
Dettes des legs ou donations				
Autres dettes	8 336	8 336		
TOTAL	101 614	101 614		

3.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	72 080	102 369
Fournisseurs factures non parvenues	285	2 958
Valeurs nettes comptables	72 365	105 327

3.2.10 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 365	105 327
Dettes fiscales et sociales	0	61 525
Dettes des legs ou donations	0	2 111 000
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses	20 913	64 840
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	8 336	7 804
DETTES	101 614	2 350 496



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurance-vie

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montants
Produits	8 709 523
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 638 365
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	515 988
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 555 572
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 999 598
Charges	3 141 489
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 141 489
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	5 568 034

5 568 034 € de legs et donations figurent en 2025 au compte de résultat. Ce montant est principalement constitué par la réalisation de 3 legs et d'assurances-vie.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 912 896 €) consistent en services de la Fondation Abrisante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2025 pour la Fondation des Bernardins à 137 868€.

4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	3	3 531 465
Total des missions sociales Fondation	3	3 531 465

La Fondation des Bernardins soutient 3 structures du Collège des Bernardins : l'Association du Collège des Bernardins, pour la partie culturelle et recherches, l'Ecole Cathédrale et Prixm-Bernardins, pour la partie formation.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.4.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation des Bernardins se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux.

- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée. [Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La Fondation des Bernardins bénéficie de bureaux au sein du Collège des Bernardins. Elle prend sa part aux frais de fonctionnement du site.

6.2 Effectifs

Les effectifs de la Fondation des Bernardins sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2024	5	3,08	1	0,48	6	3,56
2025	5	4,09	1	0,48	6	4,69

6.3 Contribution des bénévoles

Les membres du Comité exécutif de la Fondation des Bernardins, comme les membres du Comité de parrainage, exercent leurs mandats à titre bénévole.

La Fondation des Bernardins est dotée d'un comité de développement, composé d'une trentaine de bénévoles, qui se réunit régulièrement et qui œuvre par thématique de recherche de fonds (particuliers, entreprises, international, etc.). Soit en Équivalent Temps Plein, près de 1,54 ETP en 2024. 3 autres Comités bénévoles ont également été créés fin 2025.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	Valorisation
2024	40	1,54	95 115
2025	40	1,84	116 507

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	4 438		1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		111 553
Réalisées en France	4 438		Bénévolat	116 507	95 115
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	4 438	16 438
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	94 576	87 730			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	21 532	23 823			
TOTAL	120 945	111 553	TOTAL	120 945	111 553
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				5 624 129	5 534 059
(-) utilisation					
(+) report				27 831	90 069
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				5 651 960	5 624 129

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec

l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Chiffres exprimés en euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés	184 083		184 083	

Les engagements donnés concernent des placements dans un fonds d'infrastructure dont les appels de fonds s'échelonnent sur plusieurs années.

6.5.2 Engagements reçus

Chiffres exprimés en euros	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans
Engagements reçus	2 801	2 801	

Les engagements reçus concernent une assurance-vie acceptée en Conseil d'administration de la Fondation Notre Dame et qui n'a pas été encaissée au 31/12/2025.

